



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANÇAISE - MASCARET DES ENFANTS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un poste de secours à l'occasion du Mascaret des enfants,

Le Maire décide de signer une convention avec la Croix Rouge Française domiciliée 66 avenue du Maréchal Montgomery 27200 EVREUX pour la mise en place d'un dispositif de secours en centre-ville le mercredi 8 juillet 2026 à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 231 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 2 juillet 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

